

CONCOURS LA FLAMME DE L'ÉGALITÉ

Thème 2022-2023 : Travailler en esclavage



NOTE D'ADÉLAÏDE MARINE-GOUGEON
Agrégée d'Histoire

Si le travail constitue une dimension essentielle de l'esclavage, il ne recouvre cependant pas la totalité de la réalité de celui-ci. Il faut rappeler ici l'importance de la distinction entre exploitation et esclavage, qui laisse entendre que la frontière entre travail libre et travail esclave est bien plus floue qu'il n'y paraît, mais aussi que la réalité de l'esclavage concerne la totalité de l'existence de la personne esclavisée, et non uniquement ce qui relève du travail.

Définitions du travail et de l'esclavage

Le travail est une notion complexe qui peut renfermer plusieurs définitions. Le travail tel que nous l'entendons communément aujourd'hui concerne avant tout une activité professionnelle, en général salariée, qui permet d'obtenir un revenu en échange de l'accomplissement d'un certain nombre de tâches. Cependant, le travail peut avoir une définition bien plus large et s'appliquer à toute forme d'activité humaine appliquée à la création ou à la production d'un bien, d'une denrée ou d'un objet. Le travail recouvre tant les activités manuelles qu'intellectuelles. Ces définitions multiples jouent un rôle dans la compréhension de ce en quoi consiste le travail en situation d'esclavage.

L'esclavage peut se définir comme la privation de liberté d'un individu et sa soumission à un autre individu qui dispose de son corps comme il le souhaite. Un esclave ne peut pas faire ses propres choix de vie, son existence dépend de ce que décide son propriétaire. Il est réduit à la condition d'un animal, qui travaille pour son maître et non pour lui-même. Il peut être revendu à tout moment par son propriétaire à un autre propriétaire. Il n'est pas libre de se déplacer comme il le souhaite et ne peut le faire qu'avec l'autorisation de son maître.

Si les esclaves peuvent se reproduire entre eux, ils n'ont pas l'assurance de fonder une véritable famille : en effet, les enfants nés de deux parents esclaves sont d'abord la propriété du maître, et n'appartiennent donc pas à leurs parents. Ces enfants peuvent ainsi être séparés de leurs parents biologiques et être revendus. Surtout, l'esclave a l'obligation absolue de travailler autant que ce que son maître exige, même si cela l'amène à l'épuisement, voire à la mort.

L'esclavage tel qu'il est organisé dans les colonies européennes des Caraïbes peut aussi se définir comme un droit de propriété sur une main d'œuvre déportée d'Afrique par des propriétaires majoritairement européens. Ce droit de propriété est reconnu par la loi. Dans les colonies françaises, il est également règlementé et encadré par un code juridique, connu sous le nom de Code noir. Le bien-fondé de l'existence de ce droit de propriété repose avant tout sur l'exploitation et la mise en culture des terres agricoles des colonies européennes dans les Amériques et de l'Océan indien. Ainsi, le travail est bien une dimension essentielle de l'esclavage atlantique.

L'organisation du travail dans les plantations des Amériques

Le Code noir, pour les colonies françaises, ne définit pas l'organisation du travail des esclaves. En revanche, il crée les conditions pour affirmer l'autorité du maître sur ses esclaves et assurer le maintien de l'ordre en punissant sévèrement toute agression contre les maîtres, les vols, ou encore les fuites. D'un autre côté, il oblige les propriétaires à garantir la subsistance des esclaves. Même si ce texte constitue une base juridique fondamentale pour la règlementation du travail des esclaves, il importe de saisir qu'il était loin d'être respecté dans sa totalité par les maîtres, qui y voyaient une ingérence insupportable envers leur droit de propriété.

Pour saisir toutes les dimensions du travail en situation d'esclavage, il faut prendre en compte la grande diversité des conditions. Dans les colonies des Caraïbes, le travail esclave est très hiérarchisé, et connaît également de fortes disparités en fonction des lieux où il s'effectue. Cette hiérarchisation vaut pour la distinction entre le travail des esclaves qui s'effectue dans les villes, et celui des plantations, mais elle existe également au sein même de la plantation.

La vie des esclaves sur les plantations s'apparente à un camp de travail. Ces plantations fonctionnent presque toutes, dans les Caraïbes, sur le modèle de l'habitation sucrerie du XVIIe jusqu'au milieu du XIXe siècle. L'habitation (ou plantation) comprend plusieurs espaces de production : d'une part, les champs de canne à sucre, d'autre part, la sucrerie, où l'on transforme la canne en sucre, ou parfois en alcool de canne à sucre (tafia ou rhum). Il existait d'autres types de plantations comme les plantations d'indigo, de café, de cacao ou de tabac. Mais à partir du XVIIIe siècle, c'est la production de canne à sucre qui domine, car c'est la culture la plus rentable.

Les esclaves travaillent généralement du lever au coucher du soleil, et ce, tous les jours de la semaine, sauf le dimanche qui est un jour de repos. Cependant, il existe d'importantes différences entre les esclaves, qui n'occupent pas tous la même fonction dans l'espace de l'habitation. L'existence d'une véritable hiérarchie aboutit au fait que certains sont mieux traités que d'autres.

Les esclaves les mieux traités sont les esclaves domestiques, c'est-à-dire ceux qui s'occupent de la maison des propriétaires : cuisiniers ou cuisinières, lingères et servantes, ces esclaves sont au contact direct des maîtres. Certaines esclaves peuvent également devenir les nourrices des enfants des maîtres, et entretenir avec eux des liens privilégiés. Cependant, ce statut privilégié est fragile et peut être remis en cause à tout moment par une disgrâce brutale.

D'autres esclaves peuvent également avoir des compétences particulières, par exemple lorsqu'ils apprennent un métier : tonnelier, charpentier, maréchal ferrant, mécanicien etc. Ils sont appelés « nègres à talent » à cause de leur savoir-faire particulier. Ces esclaves-là étaient souvent autorisés par leurs maîtres à quitter la plantation pour se rendre dans les villes.

Un nombre assez important d'esclaves travaillent dans les ateliers, et notamment les sucreries : ils y travaillent avec du bétail, notamment des bœufs pour faire tourner les lourdes roues en bois des moulins à canne. Ils travaillent surtout au milieu des machines, des étuves où le jus de canne se transforme en sucre. Les conditions de travail dans ces ateliers étaient très dures, et les accidents nombreux : beaucoup d'esclaves étaient mutilés à vie.

Enfin, tout en bas de l'échelle, on trouvait les « nègres de jardin », qui travaillaient dans les champs de canne à sucre. L'intensité de leur travail dépendait de la saison et du cycle de la canne ; mais les conditions de travail au moment de la récolte étaient particulièrement éprouvantes. C'est parmi eux que l'on trouve la plus forte mortalité.

Les esclaves travaillant dans les champs ou les ateliers étaient supervisés par un contremaître, ou commandeur. Le commandeur était lui-même un esclave, qui jouissait d'un statut privilégié auprès du propriétaire. Il était chargé d'organiser le travail des esclaves, et de les surveiller. Il pouvait également être chargé de l'application des sanctions décidées par le maître à l'encontre d'esclaves récalcitrants ou désobéissants. C'est précisément ce qui est représenté sur le célèbre tableau de Marcel Verdier, « Le châtiment des quatre piquets », où l'on voit un esclave à terre être fouetté par un autre homme noir, très probablement un commandeur.

Tableau de Marcel Verdier, « Le châtimement des quatre piquets dans les colonies », 1843 ou 1849, Menil Foundation Collection, Houston



Bien souvent, les propriétaires d’esclaves étaient assistés dans l’organisation du travail par des géreurs, qui se recrutaient parmi la population blanche créole de la colonie. Lorsque les propriétaires étaient absents, toute la gestion de la plantation leur était ainsi déléguée. Dans plusieurs témoignages, les géreurs ont la réputation d’être bien plus cruels encore que les maîtres.

Le cas de figure de la plantation concerne bien évidemment l’immense majorité de la main d’œuvre esclavisée. Cependant, d’autres possibilités de travail pouvaient se présenter. En effet, contrairement à ce qui est indiqué dans le Code noir, les propriétaires rechignent souvent à accorder à leurs esclaves des rations alimentaires en quantité suffisante. Pour leur permettre malgré tout de se nourrir, la pratique de l’entretien de petits jardins s’est progressivement développée dans les habitations. Les esclavisés pouvaient ainsi disposer d’une journée (le « samedi-jardin ») pour entretenir ce jardin et produire quelques denrées servant à leur subsistance. L’entretien de ce jardin constituait également une sorte de respiration, de marge d’autonomie des esclavisés, qui y trouvaient un espace pour une activité autonome, leur appartenant en propre. Il pouvait arriver que certains esclavisés (surtout des

femmes) soient autorisés à se rendre en ville pour commercialiser un éventuel surplus de production alimentaire et ainsi gagner un petit pécule.

Il faut ici introduire l'espace urbain dans l'étude du travail en situation d'esclavage. En effet, les recherches actuelles tendent à montrer l'importance du travail esclave dans les villes, qui s'organise selon des logiques différentes de la plantation. Dans les espaces urbains, les propriétaires d'esclaves peuvent être des esclaves affranchis, des Libres de couleur, qui dépendent du travail esclave pour leur activité, le travail salarié étant alors inexistant. Certains de ces propriétaires vivent de la location du travail de leurs esclaves ; souvent ils n'en possèdent qu'un petit nombre, mais cela suffit à leur subsistance. Parmi ces propriétaires, on trouve de nombreuses femmes Libres de couleur. Ces données permettent ainsi de complexifier l'image que l'on se fait tant des propriétaires d'esclaves que du travail esclave dans une société esclavagiste.

Les effets du travail sur le corps des esclaves

Il n'en reste pas moins que dans l'écrasante majorité des cas, le travail esclave au sein de l'habitation représente la situation de travail la plus coercitive. Les conditions de travail les plus extrêmes concernaient surtout les esclaves de jardin ou travaillant dans les ateliers de fabrication du sucre. Les corps sont soumis à rude épreuve, entre la chaleur écrasante, et les fréquents accidents de travail dans les sucreries. On estime que l'espérance de vie de ces esclaves ne dépassait pas dix ans, à cause de l'exploitation forcenée dont ils étaient victimes.

Les données de l'archéologie permettent de préciser les informations relatives à l'état de santé des populations esclavisées, et de donner une idée de l'usure des corps due à un travail excessif. Dans les Antilles françaises, comme dans d'autres territoires des Amériques, l'archéologie a déployé ses recherches depuis une vingtaine d'année vers les cimetières d'esclaves et les ossements abrités par ces sépultures. Les populations qui y sont enterrées frappent par leur grande jeunesse. D'après les archéologues, on ne retrouve pas les catégories d'âge « classique » des cimetières de la même époque, qui regroupent en général une proportion similaire d'enfants et de jeunes, d'adultes et de personnes âgées. Dans les cimetières d'esclaves au contraire, les personnes jeunes sont surreprésentées, c'est-à-dire autour de la vingtaine. De plus, les ossements présentent des traces d'usure inhabituelles pour des individus aussi jeunes, par exemple de nombreuses lésions laissées par des formes de tuberculose, qui semble être une maladie endémique chez les esclavisés.

Plus frappant encore, les squelettes de ces jeunes gens sont marqués par l'arthrose, déformation pourtant associée à des personnes plus âgées. L'usure prématurée des corps par l'arthrose suggère la violence de l'exploitation subie par les populations esclavisées. Cette usure prématurée se constate également sur les dentitions examinées : généralement dans un état déplorable, les dents ont souvent disparu, ne laissant que des chicots, usées par la mastication de la canne, très riche en sucre et d'autant plus nocive pour la santé dentaire. Les ossements laissent également entrevoir un régime alimentaire assez pauvre et peu équilibré, et une fréquente sous-alimentation.

L'étude des ossements issus des fouilles des cimetières d'esclaves permet ainsi de dresser l'effroyable portrait des esclavisés : mal nourris, édentés, le corps prématurément usé et brisé par un travail particulièrement intensif, affaiblis par des maladies telles que la tuberculose. La surexploitation des esclavisés réduit des corps encore jeunes à l'état de vieillards malades et usés, et finit par les tuer par excès de travail.

Les résistances au travail

Les résistances au travail pouvaient prendre plusieurs formes. On connaît bien la pratique du marronnage, qui consistait en une fuite plus ou moins longue des esclavisés. Ce marronnage pouvait être de courte durée (quelques jours), ou être bien plus durable.

Les recherches s'intéressent également à d'autres formes de résistance au travail, qui pouvaient être plus diverses et « à bas bruit » : l'absence de zèle au travail ou la lenteur dans l'exécution des tâches pouvaient s'apparenter à des formes de résistance au travail. A cela pouvait s'ajouter le sabotage de certains outils ou machines servant à produire le sucre ou les autres denrées coloniales.

A la fin de la période esclavagiste dans les colonies françaises, dans les années 1820-1830, de nombreux empoisonnements de bétail sont relevés dans les habitations. Cette multiplication des cas d'empoisonnements provoque une grande terreur chez les maîtres, qui craignent d'être eux-mêmes empoisonnés par leurs propres esclaves. Cette récurrence des empoisonnements peut être considérée comme une forme de résistance par le sabotage d'une autre force de travail indispensable, celle du bétail, et constitue aussi une attaque contre une autre part importante de la propriété des maîtres, auxquels les esclavisés sont eux-mêmes assimilés. Cette grande peur des affranchissements du début du XIXe siècle illustre la crise permanente

que traversent les sociétés esclavagistes, marquées par une résistance sourde, mais récurrente, des esclavisés eux-mêmes.

Travailler après l'abolition de l'esclavage : travail libre ou travail contraint ?

Les abolitions de l'esclavage ont posé immédiatement la question de la définition du travail libre. Comment faire accepter à d'anciens esclavisés l'idée de continuer à travailler pour autrui une fois qu'on a gagné sa liberté ? La première abolition, celle de 1794, conséquence de l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue, n'a pu déboucher que sur une organisation contrainte du travail, que ce soit à Saint-Domingue ou en Guadeloupe.

La même question se pose en 1848 : les Républicains au pouvoir déploient leurs efforts au moment de l'émancipation pour valoriser le travail libre auprès des nouveaux affranchis. Les commissaires de la République, en premier lieu Auguste Perrinon, fidèle allié de Schœlcher, tentent de convaincre les « nouveaux libres » de continuer à travailler sur les habitations de leurs anciens maîtres. Cependant, pour bien marquer la différence avec le système précédent, ils encouragent d'autres formes d'organisation du travail, qui doivent passer par l'association des cultivateurs aux revenus de leur propre travail sur l'habitation. Plusieurs organisations sont envisagées, de manière à éviter le recours au salariat, dans la mesure où le numéraire manque cruellement dans les colonies françaises.

En dépit de plusieurs alternatives, le travail salarié finit par s'imposer sur les plantations. Pour limiter le mouvement des cultivateurs, une législation interdisant et réprimant strictement le vagabondage est mise en place, dans l'espoir de maintenir les travailleurs attachés à leur habitation. Dans le même temps, de nombreux cultivateurs quittent malgré tout leur ancienne habitation pour s'installer dans les mornes et cultiver des lopins de terre, pour eux-mêmes et par eux-mêmes. En conséquence de ce phénomène, la production de sucre a eu tendance à diminuer. En Jamaïque, cette diminution a été brutale, avoisinant les 50%.

Pour faire face à la raréfaction de la main d'œuvre, les propriétaires des Antilles françaises, comme ceux des Antilles britanniques avant eux, font appel à une main d'œuvre de travailleurs sous contrat, dite des « engagés ». On en revient ainsi à une des premières formes de peuplement des îles des Caraïbes, lorsque des Européens passaient des contrats de trois ans avec un maître pour venir travailler dans les colonies. Ces migrants, venus principalement d'Afrique et surtout d'Inde, sont considérés comme relevant d'une forme de travail contraint et l'historiographie actuelle tend à considérer ce processus comme un nouvel avatar de l'esclavagisme, plus temporaire cette fois. Leurs conditions de travail étaient très proches de

celles des anciens esclaves, et leur mortalité effrayante. Une fois leurs contrats terminés, certains « coolies » indiens eurent la possibilité de rentrer chez eux. Ceux qui restaient touchaient des salaires moins élevés que les cultivateurs affranchis en 1848, ce qui a pu créer des tensions et aviver la concurrence entre ces deux composantes de la main d'œuvre des plantations.

La transition du travail esclave au travail libre ne s'est ainsi pas produite de manière immédiate, mais s'est déclinée de plusieurs manières, en suivant plusieurs nuances de contraintes, comme si elle était finalement indissociable du travail en société (post) esclavagiste.

Adélaïde Marine-Gougeon

